

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 24
Pouvoirs : 6
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2019-61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi douze Septembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 06 Septembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barriere, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Paula Gaboriau, Sylvie Germond,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Paul Brachet délégation à Guy Baudrier, Jean-Pierre Pataud délégation à Patrick Gibaud, Alain Perche délégation à Pascal Raffier, Nathalie Marchadier délégation à Joël Vilard, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Richard Simonneau

Objet : Modification des statuts du SYMBA Bandiat Tardoire.

Monsieur le Président explique que par délibération en date du 26 août 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte SYMBA Bandiat –Tardoire a décidé de procéder à une modification de ses statuts.

Cette modification statutaire est liée à l'adhésion à ce syndicat de communes de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais situées sur le bassin versant Bandiat-Tardoire.

Sont ainsi modifiés les articles 1 et 6 des statuts actuels du SYMBA.

Les projets de statuts modifiés sont joints à la présente délibération.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** quant à la modification des statuts du Syndicat Mixte SYMBA Bandiat Tardoire, et selon les projets de statuts joints en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD